



## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai, le conseil municipal de la commune de LE DRENNEC, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent CHARDON, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 15.05.2017

**Présents** : Laurent CHARDON, Monique LOAËC, Armelle FLOC'H, François PEDEN, Pierre COZ, Martine COZ, Joseph PRIGENT, Josée GUEVEL, Joëlle BERLIVET, Roch LARGENTON, Olivier BILLANT, Yves KERMARREC, Anne BONTONOU, Sébastien HOEZ, Céline RONVEL.

**Excusés** : Michel BROC'H qui a donné pouvoir à Olivier BILLANT, Hélène LE GALL qui a donné pouvoir à François PEDEN, David RIVOALEN qui a donné pouvoir à Joseph PRIGENT, Emmanuelle RIVOALEN qui a donné pouvoir à Anne BONTONOU

**Secrétaire** : Roch LARGENTON



### **1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 24 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

### **2 – RUE DES ÉCOLES – Enfouissement des réseaux aériens – Convention Commune/SDEF**

Monsieur Joseph PRIGENT rappelle que la commune avait validé, en juin 2016, la convention financière la liant au SDEF dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux rue des Ecoles.

Depuis cette validation, les travaux ayant pris du retard, le plan d'implantation des candélabres ayant évolué lors de l'étude faite par le SDEF et la réglementation des travaux d'enfouissement des réseaux modifiée (nécessitant une largeur de tranchée plus importante), le montant des travaux a changé, présentant une plus-value importante, de l'ordre de 40%.

	<b>1<sup>ère</sup> CONVENTION (juin 2016)</b>		<b>2<sup>ème</sup> CONVENTION (mai 2017)</b>	
	<b>SDEF</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>SDEF</b>	<b>COMMUNE</b>
Réseau basse tension	94 700.00	0.00	96 700.00	0.00
Réseau éclairage public	11 000.00	24 000.00	18 400.00	27 600.00
Réseau communication électronique	0.00	20 400.00	0.00	34 800.00
<b>TOTAL</b>	<b>105 700.00</b>	<b>44 400.00</b>	<b>115 100.00</b>	<b>62 400.00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>150 100.00</b>		<b>177 500.00</b>

Cette plus-value pour la commune s'explique en grande partie par le fait que le SDEF ne prend pas en charge les travaux de communication électroniques dont le montant a fortement évolué du fait de la nouvelle réglementation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

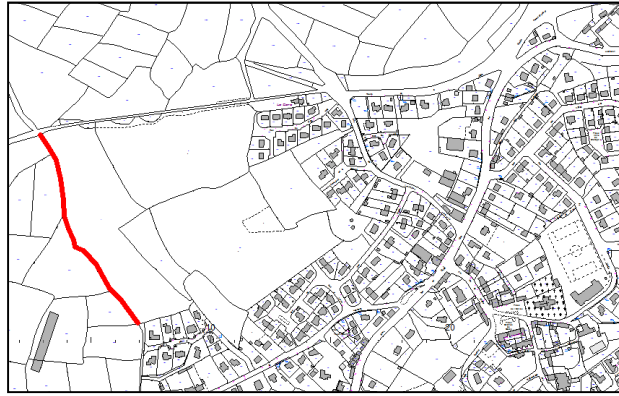
- **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE pour un montant de 177 500 € HT, avec un reste à charge de 62 400 € HT pour la commune ;
- **ACCEPTE** le nouveau plan de financement proposé ci-dessus.

### **3 – CONVENTION DE PASSAGE - Commune/Propriétaire – Talargalet**

Monsieur Joseph PRIGENT indique que le club de VTT utilise le champ de Monsieur Jean-Barnabé HABASQUE pour organiser ses randonnées.

Suite à conversation, il s'avère que ce dernier serait favorable à signer une convention de passage avec la commune à titre continué, à condition que cette dernière assure l'égagement régulier des arbres situés sur le talus Ouest de sa parcelle.

La convention porterait sur une autorisation de passage le long du talus Ouest, sur une largeur d'environ 1,5 m.



Il indique que la commission « travaux, environnement » du 10 mai dernier a validé ce projet. Il permettra d'ouvrir un nouvel itinéraire de ballade, ce chemin rattrapant celui de la Gare.

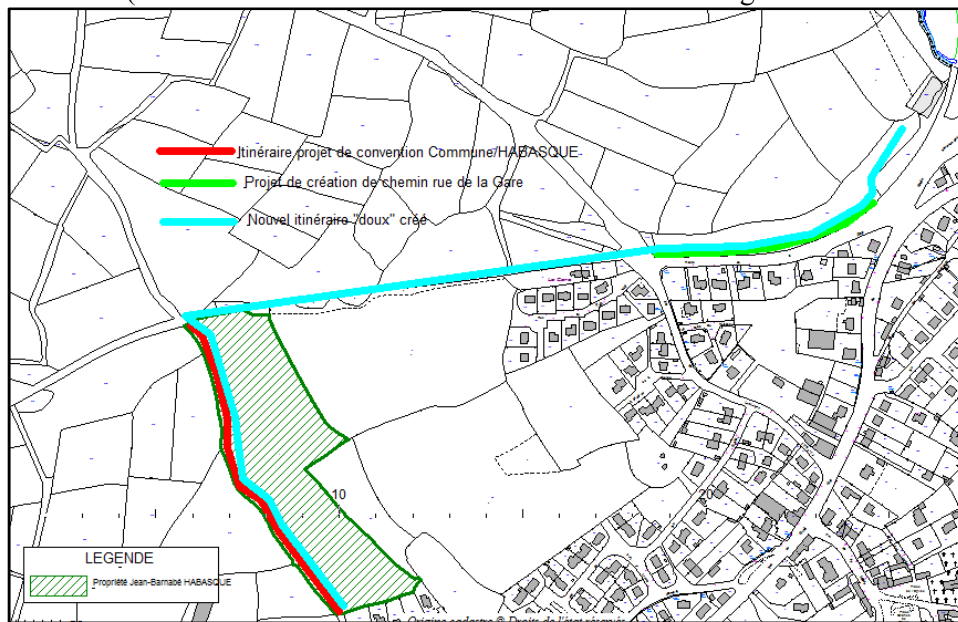
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'établissement de cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à cet effet.

#### 4 – RUE DE LA GARE – Réalisation d'un cheminement piétons

Monsieur Joseph PRIGENT indique que la commission « travaux » a travaillé sur un projet de création d'un sentier « piétons et vélos » le long de la rue de la Gare, derrière le talus, portion comprise entre l'accès à la STEP et le rond-point de la Gare.

Ce sentier permettrait de sécuriser la circulation des piétons et des vélos sur cette voie roulante mais également de créer un nouvel itinéraire de randonnée (STEP – rue de la Gare – Chemin de la Gare – Talargalet).



Monsieur Joseph PRIGENT a rencontré Gilbert LAOT, responsable du service voirie de la CCPA le lundi 24 avril. Il s'avère que la CCPA est prête à réaliser les travaux qui consisteront au décaissement de la terre végétale et au remblaiement par des gravats, du 0/31.5 et du stéril.

Le coût d'acquisition des matériaux pour la réalisation du projet peut être estimé à 2 000/ 2 500 € TTC.

Cependant, la question de la prévision d'implantation ultérieure d'éclairage public se pose. Quitte à réaliser des travaux de voirie, n'est-il pas opportun de prévoir la pose de fourreaux qui permettraient, à terme (court ou moyen) d'implanter des candélabres sans avoir à creuser à nouveau ?

Le coût de l'opération serait uniquement celui de la longueur de fourreau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** ce projet, y compris la pose de fourreau pour implantation prévisionnelle de candélabres.

## 5 – SIMIF – Transfert du secrétariat

Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail du SIMIF le 31 mars dernier relatif au transfert du secrétariat du syndicat. Par délibération du 22 décembre 2016, le comité syndical a approuvé le transfert du secrétariat du SIMIF de la commune de l'Île Tudy vers le CDG29.

Le transfert du siège est régi par l'article L5211-20 du CGCT qui dispose que cette modification est soumise à l'accord du comité syndical et à l'accord des communes membres du syndicat dans les conditions de la majorité qualifiée requise pour la création de syndicats, soit 2/3 des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou la moitié des membres représentant les 2/3 de la population totale du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le transfert du secrétariat du SIMIF de la commune de l'Île Tudy vers le Centre de Gestion du Finistère.

## 6 – VÉLO SPORT DRENNECOIS - Subvention

Madame Armelle FLOCH informe l'assemblée avoir été sollicité par Monsieur Jean-François BIANEIS, représentant du Vélo Sport Drennecois, au sujet des conditions de stockage du matériel de l'association.

Une partie du matériel était stockée chez M. Marcel MAZÉ. Ce dernier est récemment décédé, il est nécessaire de vider les lieux.

Par ailleurs, le véhicule de l'association était stationné chez un autre particulier. Le bâtiment a été cédé.

L'association se trouve par conséquent en difficulté pour assurer la conservation de ses biens.

Il s'avère que la commune n'a pas de locaux disponibles adaptés pour satisfaire aux besoins de l'association.

Après recherche il y a une opportunité de location d'un local qui convient au VSD.

L'association demande à la commune de prendre en charge le coût de location de ce bien, estimé à 600 € annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** de verser l'attribution d'une subvention annuelle de 600 € au Vélo Sport Drennecois.

## 7 – ANTENNE TÉLÉPHONIQUE ORANGE – Projet d'implantation

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par la société Syscom, pour le compte de l'opérateur Orange.

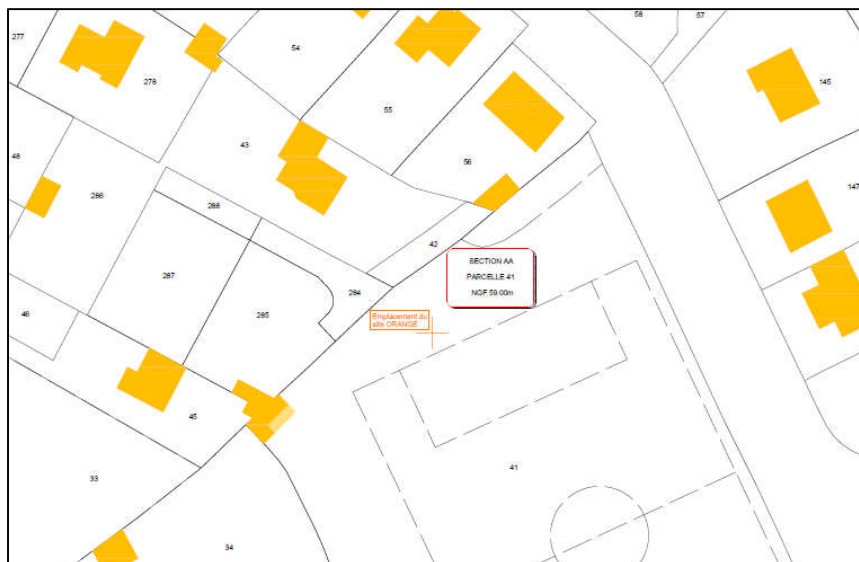
Le réseau mobile Orange étant de très mauvaise qualité sur la commune, Orange souhaite étudier la possibilité d'implantation d'une antenne relais et a délégué cette mission à Syscom.

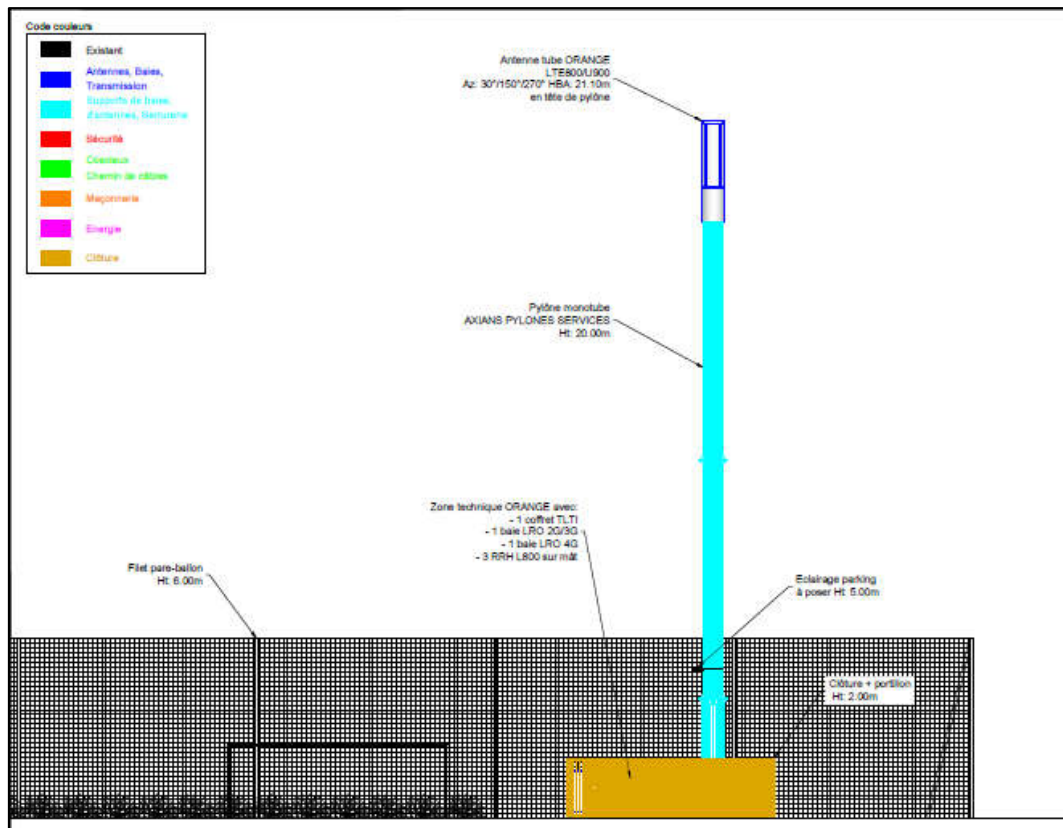
Reçue en Maire, Mme LABAS, représentante de Syscom, a décrit le projet et présenté un périmètre d'implantation d'une antenne relais. Du fait de diverses contraintes, ce dernier est concentré sur une partie du Bourg.

L'implantation optimale pressentie par Syscom est située sur la parcelle du terrain de sports des Châtaigniers.

Suite à une visite sur site, l'idée première était de remplacer un poteau de projecteur du terrain par une antenne relais, le projecteur étant fixé sur l'antenne. Il s'avère que cette solution ne peut être retenue.

L'emplacement retenu est celui du candélabre situé derrière le but Nord du terrain.





## PROJECTION PHOTOGRAPHIQUE DE L'IMPLANTATION







A l'issue de l'étude Syscom a déposé un dossier en mairie, comprenant les plans et photos ci-dessus ainsi qu'un projet de bail entre la commune et Orange. Le bail indique les conditions de mise à disposition pour les deux parties ainsi que le coût de mise à disposition. Ce dernier est établi à 2 500 € par an, tarif équivalent à celui du toit du château d'eau pour Bouygues.

La procédure est la suivante : décision du conseil municipal sur cette proposition d'implantation ; puis si avis favorable, dépôt par Syscom d'un dossier en mairie qui sera consultable par le public pendant 2 mois ; analyse des observations effectuées; validation de l'implantation ou recherche d'un nouveau site.

Si validation du site : Dépôt d'un dossier de déclaration préalable ; délai de recours de 2 mois à l'issue de la délivrance de l'autorisation par le Maire, démarrage du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le projet d'implantation de l'antenne Orange tel que présenté ci-dessus.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – ELECTIONS LÉGISLATIVES (11 et 18/06)**

Etablissement du tableau de permanence au bureau de vote.

### **B – JURÉS D'ASSISES**

Monsieur le Maire indique que le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018 a été effectué le lundi 15 mai dernier en mairie de PLOUVIEN pour les communes de PLOUVIEN, LE DRENNEC et LOC BRÉVALAIRE.

Les personnes tirées au sort pour la commune de LE DRENNEC sont :

- Mme Rachel MARTIN – 10 rue du Petit Train
- Mme Patricia CONAN – 21 rue de Kerfeunteun
- M. Franck LE BORGNE – 23 rue de Kermarzin
- M. Jean-Yves APPÉRÉ – 12 rue de Kerfeunteun
- Mme Gwénaëlle ISAAC – 1 Cité Park al Louarn